

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 avril 2020

Dispositif d'écoute et de soutien spirituel

La crise épidémique majeure que traverse notre pays bouleverse la vie de nombreuses personnes, touchées par l'épidémie, malades ou proches de personnes qui le sont.

Les mesures indispensables prises par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie, notamment celles ayant trait au confinement et à la limitation des déplacements, sont toutefois susceptibles de distendre, momentanément, le lien entre certains croyants et leur ministre des cultes, alors même que les effets de la crise sanitaire sur la vie de nos concitoyens nécessitent que chacun puisse être aidé, notamment spirituellement.

A l'occasion d'une réunion avec les représentants des principaux cultes, le président de la République a souhaité donner suite à une proposition commune de ces derniers, pour faciliter la mise en relation de ceux qui en éprouvent le besoin avec une personne à même d'assurer un soutien spirituel.

Dans ce cadre, chacun des principaux cultes a mis en œuvre un dispositif téléphonique d'écoute qui est accessible :

- via le numéro vert d'information sur l'épidémie de COVID mis en place par le Gouvernement (0 800 130 000).
- par l'intermédiaire des équipes des établissements de santé et des professionnels médicaux à qui les numéros de contact mis en place par chaque culte ont été communiqués.